Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2026/3802

14.7.2026

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 10 juillet 2026

relative aux jours fériés pour l'année 2028 des fonctionnaires et autres agents de l'Union européenne affectés à Bruxelles et à Luxembourg

(C/2026/3802)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le statut des fonctionnaires de l'Union européenne et le régime applicable aux autres agents de l'Union européenne (RAA), fixés par le règlement (CEE, Euratom, CECA) n° 259/68 du Conseil [1], et notamment l'article 61 dudit statut, ainsi que les articles 16 et 91 du RAA,

vu la réglementation commune fixant la liste des jours fériés des fonctionnaires des Communautés européennes [2], et notamment son article premier, paragraphe 3,

vu l'avis du comité du personnel,

vu l'avis du comité du statut,

vu l'avis du collège des chefs d'administration,

considérant ce qui suit:

(1) En vertu de l'article 61 du statut des fonctionnaires de l'Union européenne et des articles 16 et 91 du RAA, il convient d'arrêter la liste des jours fériés accordés pour l'année 2028 aux fonctionnaires et autres agents de l'Union européenne affectés à Bruxelles et à Luxembourg.

(2) En 2028, le dimanche de Pâques est fixé au 16 avril.

(3) En 2028, le 24 décembre est un dimanche.

DÉCIDE:

Article unique

Les jours fériés pour l'année 2028 accordés aux fonctionnaires et autres agents affectés à Bruxelles et à Luxembourg, sont fixés comme suit:

13 avril	Jeudi saint
14 avril	Vendredi saint
17 avril	lundi de Pâques
1 mai	fête du Travail
9 mai	anniversaire de la Déclaration de Robert Schuman en 1950
25 mai	jeudi de l'Ascension
26 mai	lendemain de l'Ascension
5 juin	lundi de Pentecôte

[1] JO L 56 du 4.3.1968, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/1968/259(1)/oj.
[2] SEC(66) 3621, ELI:https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=uriserv:1966_0117_SEC_1966_3621_package.

23 juin*	fête nationale du Luxembourg * accordé aux fonctionnaires et autres agents affectés à Luxembourg
21 juillet*	fête nationale de la Belgique * accordé aux fonctionnaires et autres agents affectés à Bruxelles
15 août	Assomption
1 novembre	Toussaint
2 novembre	Jour des morts
Du 25 décembre au 29 décembre	5 jours de fin d'année
TOTAL 2028:	**17 jours**

Fait à Bruxelles, le 10 juillet 2026.

Par la Commission
Piotr SERAFIN
Membre de la Commission